# Mise en contexte

Les feux de forêt peuvent entraîner des enjeux en matière de sécurité civile. En plus des impacts sur la sécurité, ils peuvent avoir des impacts sur la santé, sur les infrastructures essentielles et sur l’environnement. Il est donc important de s’y préparer. Le présent aide-mémoire se veut un outil de travail pour guider les municipalités dans les actions à prendre selon le niveau d’alerte et de mobilisation en lien avec cet aléa. Nous invitons les municipalités à l’adapter à leurs besoins et leurs particularités locales. Il s’appuie sur la préparation générale que la municipalité a mise en place et sur le *guide à l’intention du milieu municipal pour l’établissement d’une préparation adaptée aux feux de forêt pour la région du Bas-Saint-Laurent*.

# Niveaux d’alerte

|  |  |
| --- | --- |
| **Phase** | **DESCRIPTION** |
| **Normale** | Aucune menace réelle ou appréhendée. Probabilité de feux de forêt très faible.La période **hors saison** s’étend de la première neige qui reste au sol jusqu’à la fonte dévoilant le sol forestier, il n’est cependant pas impossible qu’un feu survienne hors saison.L’OMSC (organisation municipale de sécurité civile) n’est pas activée dans le contexte des feux de forêt. Des activités de **prévention, atténuation et préparation** ont lieu. |
| **Veille**  | Menace **possible**. Passage à la phase **veille** dès la fonte des neiges, donc dès l’exposition du combustible forestier. La surveillance par la SOPFEU débute.La phase veille varie annuellement, mais s’étend environ du 1er avril au 31 octobre.L’OMSC n’est pas activée, mais des activités de **préparation** ont lieu.  |
| **Alerte** | Menace **préoccupante.** L’indice d’inflammabilité devient élevé, très élevé ou extrême, ou un feu est déclenché sur le territoire de la municipalité, ou à proximité, sans engendrer de risques immédiats ou imminents pour les infrastructures ou la population.L’OMSC passe au niveau alerte et doit **se tenir prête** à activer diverses missions, rapidement. |
| **Intervention** | Menace **confirmée ou imminente** pour la sécurité et la santé de la population.Un feu de forêt est rapporté sur le territoire ou à proximité. Ce dernier ou la fumée qu’il dégage pose un risque immédiat ou imminent pour la sécurité et/ou la santé.L’OMSC est **activée** et passe en modeintervention**.** |
| **Rétablissement** | Menace écartée, mais les **impacts** persistent.Les dangers associés aux feux de forêt sont écartés. Les efforts sont concentrés sur la gestion des impacts et le retour à la normale.L’OMSC demeure activée, **selon les besoins**, pour répondre aux **conséquences** du sinistre. |

# Répartition des actions suggérées par niveau d’alerte

|  |
| --- |
| **NORMALE** |
| ITEMS | ACTIONS | RESPONSABLES | ACTIONS RÉALISÉES |
| 1. | Mise à jour du bottin des ressources d’urgence et assurez l’intégration des ressources nécessaires en cas de feu de forêt. | Administration |  |
| 2. | Mise à jour de la présente annexe « Aide-mémoire feux de forêt ». | Coordination |  |
| 3. | Négociation et mise à jour des ententes existantes avec les fournisseurs de services et/ou les municipalités qui sont voisines pour l’acquisition ou la location de certains équipements, de services, de locaux et de produits pouvant être requis lors de feux de forêt.S’assurer que les équipements sont dans le plan d’inspection et d’entretien du matériel municipal. | - Administration - Coordination- Services techniques |  |
| 4. | Procéder à une analyse de risque en tenant compte des peuplements forestiers, de la santé de la forêt, de la proximité des quartiers et des infrastructures essentielles, de l’historique des feux et des activités forestières. Demander l’accompagnement de la SOPFEU au besoin. | Coordination |  |
| 5. | Recherche de subventions disponibles pour des projets de prévention ou d’aménagement urbain atténuant les risques de propagation des feux de forêt. | - Administration- Coordination |  |
| 6. | Dans le cadre de la planification estivale, prévoir des activités alternatives aux activités prévues en cas de mauvaise qualité de l’air et/ou d’interdiction de circuler en forêt et/ou d’allumer des feux à ciel ouvert. | - Services aux sinistrés- Coordination |  |
| 7. | Préparation d’une campagne d’information et des messages de prévention et d’atténuation des risques adressés à la population en général. Demander l’accompagnement de la SOPFEU au besoin. | Communication |  |
| 8. | Mise à jour de la procédure de rassemblement et de transport des personnes vulnérables en cas d’évacuation. | Transports |  |
| 9. | Mise à jour de la liste des personnes vulnérables et des établissements nécessitant des procédures d’évacuation particulières (centres de détention, hôpitaux, RPA, RI et RTF, CPE, CRDI, etc.). | Services aux personnes sinistrées |  |
| 10. | Planification des actions en cas d’épisode de chaleur, de pénurie d’eau ou en cas de sècheresse (simultanément aux feux de forêt). | - Services techniques- Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 11.  | Identification et mise à jour de la liste des installations municipales, communautaires et privées pouvant servir de refuge d’air pur. | - Services aux personnes sinistrées- Services techniques |  |
| 12. | S’assurer que les pompiers municipaux sont informés du mode de fonctionnement et de la SOPFEU en cas de feu de forêt en milieu périurbain. | Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 13. | Formation et exercices feux de végétation en milieu périurbain (champs, brousses, fossés). | Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 14. | Maintenir à jour la réglementation de prévention (Brûlage et permis, entreposage de combustible extérieur, utilisation de pare-étincelle, etc.). | Coordination |  |
| 15. | Répertorier les activités génératrices de risque de feux de forêt ou exposant la population aux conséquences. | Coordination |  |
| 16. | Planifier et effectuer les travaux d’entretien sur les bâtiments municipaux et le contrôle de la végétation autour de ceux-ci. | Services techniques |  |

|  |
| --- |
| **VEILLE** |
| ITEMS | ACTIONS | RESPONSABLES | ACTIONS RÉALISÉES |
| 1. | Aviser l’OMSC du passage en mode veille. Surveiller l’indice du danger d’incendie diffusé par la SOPFEU. Surveillance des alertes météo pour le secteur. | Coordination |  |
| 2. | S’assurer que les employés et les gestionnaires municipaux connaissent les risques associés aux feux de forêt, les stratégies de prévention et d’atténuation et leurs rôles respectifs en vue de l’été à venir. Promouvoir également les bonnes pratiques SST. | Administration  |  |
| 3. | Exécuter, au besoin, les travaux d’entretien sur les bâtiments municipaux exposés à l’aléa et le contrôle de végétation autour de ceux-ci. | Services techniques |  |
| 4. | Diffuser à la population et aux employés municipaux les messages de la SOPFEU en matière de prévention et de préparation ainsi que ceux préparés par la mission *Communication*. | Communication |  |
| 5. | En cas de besoin, faire des séances d’information et de sensibilisation avec les citoyens de secteurs identifiés à risque, en collaboration avec la SOPFEU. | - Coordination- Communication- Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 6. | Sensibiliser la population aux obligations règlementaires associées au brûlage. Promouvoir des alternatives au brûlage.  | - Communication- Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 7. | Se familiariser avec les outils de veille et s’assurer de pouvoir y accéder rapidement. (Qualité de l’air, dispersion de fumées, information sur les feux actifs et danger d’incendie.) | Coordination |  |
| 8. | En période de sécheresse, effectuer une surveillance des niveaux d’eau dans les cours d’eau identifiés par les SSI pour les combats des feux périurbains (niveau suffisant pour pompage). | - Secours aux personnes et protection des biens- Services techniques |  |

|  |
| --- |
| **ALERTE** |
| ITEMS | ACTIONS | RESPONSABLES | ACTIONS RÉALISÉES |
| 1. | Aviser l’OMSC du passage en mode Alerte et la raison associée.  | Coordination |  |
| 2. | Surveiller l’indice du danger d’incendie diffusé par la SOPFEU. Surveillance des alertes météo pour le secteur. | Coordination |  |
| 3. | Aviser le COG s’il y a des enjeux anticipés en sécurité civile. | Coordination |  |
| 4. | Inventorier les activités à risque, susceptibles d’être interrompues en raison d’une altération de la qualité de l’air et proposer des alternatives et/ou des mesures d’atténuation. En absence d’alternatives, annuler les activités. | - Coordination- Administration- Services aux personnes sinistrées |  |
| 5. | Inventorier les activités à risque de déclencher un feu et les annuler au besoin (ex.: feux d’artifice ou feux de joie). | - Coordination- Administration- Services aux personnes sinistrées |  |
| 6. | Faire le lien avec les partenaires externes à l’OMSC selon les besoins et les enjeux (organismes communautaires, fournisseurs de services, etc.). | - Coordination- Services techniques- Services aux personnes sinistrées |  |
| 7. | En cas de sècheresse, s’assurer de la disponibilité en eau pour la réponse à un incendie périurbain et/ou prévoir de l’entraide intermunicipale en conséquence.  | Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 8. | Surveiller la production et la consommation d’eau potable et au besoin, publier un communiqué. | - Services techniques- Communication |  |
| 9. | Sensibiliser les employés aux bonnes pratiques de santé et de sécurité au travail.  | Administration |  |
| 10. | Tenir la population informée des mesures prises par la municipalité et les sensibiliser aux mesures de prévention à préconiser. Référer aux messages d’Urgence Québec et de la SOPFEU lorsque disponibles. | Communication |  |
| 11. | Prévoir le contact des personnes vulnérables connues de la municipalité ainsi que les partenaires de proximité pour s’assurer de leur bien-être et qu’ils soient informés des risques. | - Communications- Service aux personnes sinistrées |  |

|  |
| --- |
| **INTERVENTION** |
| ITEMS | ACTIONS | RESPONSABLES | ACTIONS RÉALISÉES |
| 1. | L’OMSC est avisée du passage en mode intervention et les informations émanant de la SOPFEU destinées à la municipalité sont relayées aux responsables de mission le cas échéant. | Coordination |  |
| 2. | Ouvrir le centre de coordination principal ou substitut en fonction de la sécurité des lieux. | Coordination |  |
| 3. | Aviser le COG de l’activation de l’OMSC et de l’ouverture du CCMU. | Coordination |  |
| 4. | Être prêt à déclarer l’état d’urgence local au besoin. | - Coordination- Maire et conseil municipal |  |
| 5. | Faire le lien avec les partenaires externes à l’OMSC selon les besoins et les enjeux (organismes communautaires, fournisseurs de services, etc.). | - Coordination- Services techniques- Services aux personnes sinistrées |  |
| 6. | Assurer la santé et la sécurité des employés municipaux. | Administration |  |
| 7. | Assurer le suivi des dépenses supplémentaires associées à la gestion de l’événement de feux de forêt. | Administration |  |
| 8. | Assurer l’ouverture prolongée des lieux publics équipés de filtreur d’air. | Services aux personnes sinistrées |  |
| 9. | Tenir la population informée des mesures prises par la municipalité, des lieux disponibles de refuge d’air pur et y intégrer les messages à la population reçus de la SOPFEU, de la DSPu-BSL et d’UQ. | Communication |  |
| 10. | Contacter les personnes vulnérables connues de la municipalité ainsi que les organismes de proximité pour s’assurer de leur bien-être et qu’ils soient informés des risques. | Services aux personnes sinistrées |  |
| 11. | Faciliter le transport vers des refuges d’air pur des personnes impactées ou vulnérables qui en ont signifié le besoin, ainsi que le retour à domicile en fin de journée. | - Transport - Services aux personnes sinistrées |  |
| 12. | Identifier, avec l’aide de la SOPFEU, les secteurs les plus à risque et les infrastructures névralgiques selon la progression anticipée du feu. | - Coordination- Services techniques |  |
| 13. | Planifier l’évacuation, au besoin. Ouvrir des centres d’hébergement temporaire. Évaluer le besoin d’assistance intermunicipale. | - Coordination- Secours aux personnes et protection des biens - Services aux sinistrés |  |
| 14. | En cas d’évacuation, émettre des messages d’instructions aux citoyens. | - Coordination,- Secours aux personnes et protection des biens- Communication |  |
| 15. | En cas d’évacuation, assurer la sécurité du périmètre et prévoir des procédures d’accès au besoin, en collaboration avec la SQ. | - Coordination- Secours aux personnes et protection des biens |  |
| 16. | En cas de sècheresse, s’assurer de la disponibilité en eau pour la réponse à un incendie de structure et/ou prévoir de l’entraide intermunicipale en conséquence. | - Secours aux personnes et protection des biens - Coordination- Administration |  |
| 17. | En cas de sècheresse, surveiller la production et la consommation d’eau potable et au besoin, publier un communiqué. | - Services techniques - Communication |  |

|  |
| --- |
| **RÉTABLISSEMENT** |
| ITEMS | ACTIONS | RESPONSABLES | ACTIONS RÉALISÉES |
| 1. | L’OMSC passe en mode rétablissement. | Coordination |  |
| 2. | Planifier et assurer le suivi de la réintégration  | - Coordination - Secours aux personnes et protection des biens - Transport |  |
| 3. | Fermer les centres d’hébergement temporaire. | - Coordination- Services aux personnes sinistrées |  |
| 4. | Émettre des messages d’instructions de réintégration aux citoyens. Référer aux ressources d’Urgence-Québec. | - Coordination - Secours aux personnes et protection des biens- Communication |  |
| 5. | Tenir la population informée du suivi de la situation et des mesures de prévention à préconiser advenant un nouvel épisode de feux de forêt. | Communication |  |
| 6.  | Retour aux heures normales d’ouverture des lieux identifiés comme refuge d’air pur. | Services aux personnes sinistrées |  |
| 7. | Informer les citoyens sur les programmes d’assistance et l’aide humanitaire disponible (PGAF, Croix-Rouge, banques alimentaires, etc.). | - Coordination- Communication |  |
| 8. | Compilation des dépenses admissibles aux programmes d’aide financière gouvernementaux (dont le PGAF) et faire le lien avec la DRSCSI. | Administration |  |
| 9. | Relayer l’information sur l’aide financière disponible vers les entreprises impactées. Aviser la DRSCSI si l’accès aux produits et services essentiels est menacé. | - Coordination- Communication |  |
| 10. | Surveiller la qualité de l’eau en considérant que les cendres, débris et sédiments ont le potentiel de contaminer les sources d’eau potable. | Services techniques |  |
| 11. | Tenir une rencontre de débreffage pour faire un retour d’expérience et apporter les bonifications proposées au PMSC. | Coordination |  |